



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2A-2018-010

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2018

Sommaire

Direction Régionale des Finances Publiques

2A-2018-01-10-005 - POLE GESTION PUBLIC arrêté délégation générale de signature
CFP SUD CORSE (2 pages)

Page 3

Direction Régionale des Finances Publiques

2A-2018-01-10-005

POLE GESTION PUBLIC arrêté délégation générale de
signature CFP SUD CORSE

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la Trésorerie du Sud Corse

Vu le code de commerce et notamment son article L622-24 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à **M. MESCHINI Patrick, Contrôleur, Principal des Finances Publiques**, adjoint au comptable chargé de la Trésorerie du Sud Corse, à l'effet de signer

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que ceux nécessaires pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de

- a) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- b) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- c) recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

d) donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

e) le représenter pour toute opération auprès de La Poste ;

f) signer les virements de gros montants et/ou urgents, les virements internationaux ainsi que le représenter auprès de la Banque de France ;

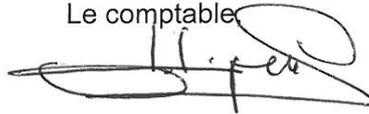
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
BRANCA François	Agent d'administration

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Corse du Sud.

A Bonifacio, le 10 janvier 2018

Le comptable



C. CHAPUIS